

DIRECTION IMMOBILIER
CECILE LAMON

COMMUNE DE SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE

RUE PIERRE CURIE ET RUE DE LAMBERSART

48 LOGEMENTS COLLECTIFS

P.O.T. N° 1711/R0/01

MODIFICATION DU BILAN PREVISIONNEL GLOBAL DE L'OPERATION
DELIBERATION SPECIFIQUE FONDS EUROPEENS (FEDER/FTJ)

Par délibération en date du 6 juillet 2023, le Bureau du Conseil d'Administration a adopté une délibération d'un bilan prévisionnel global de l'opération qui porte sur la réhabilitation de 48 logements collectifs à SAINT ANDRE LEZ LILLE.

La délibération modificative adoptée le 26 juin 2025 est venue ajouter des mentions supplémentaires liées au dépôt du dossier de réponse à l'appel à candidatures FEDER/FTJ.

Puis, le 5 mars 2026 le Bureau du Conseil d'Administration a validé l'intégration de la subvention FEDER au plan de financement, de manière prévisionnelle.

Le programme travaux présenté reste inchangé dans le cadre de cette délibération. La dernière délibération reste conforme. Seule la subvention MEL évolue.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES		RECETTES		
	Délib du 05/03/2026		Délib du 05/03/2026	Bilan modifié
Bâtiment HT	3 795 233 €	Subvention MEL	141 000 €	0 €
Honoraires HT	281 310 €	Subvention Etat	0 €	288 000 €
		TFPB	495 111 €	495 111 €
Charges foncières	30 000 €	CEE	49 000 €	49 000 €
Révisions de prix HT	238 202 €	Prêt CdC PAM	3 252 108 €	2 897 608 €
Total HT :	4 344 744 €	Eco-prêt	650 000 €	857 500 €
T.V.A. à 10 %	434 474 €	FEDER/ FTJ (prévisionnel)	192 000 €	192 000 €
TOTAL TTC :	4 779 219 €	TOTAL TTC :	4 779 219 €	4 779 219 €

Dans l'attente de l'obtention des financements de cette opération, les dépenses seront préfinancées sur fonds propres.

Cette opération bénéficiera d'un prêt de la C.d.C PAM constant sur 20 ans au taux de 3.10% et d'un éco-prêt sur 15 ans au taux de 1.75%.

Le compte d'exploitation résultant de ce bilan financier présente à la 21 ème année, une dégradation de CAF de – 4 697 624 €

Accusé de réception en préfecture
059-378072144-20260709-BCA260709-219A-DE
Date de télétransmission : 10/07/2026
Date de réception préfecture : 10/07/2026

Vu la délibération 2021-16 du Conseil d'Administration du 28 juillet 2021 donnant compétence au Bureau du Conseil d'Administration conformément à l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Il est proposé au Bureau du Conseil d'Administration :

- D'arrêter comme ci-dessus le bilan prévisionnel financier global de l'opération avec un montant prévisionnel de subvention FEDER/FTJ,
- D'autoriser le Directeur Général à solliciter toute subvention et signer toute convention ou document nécessaire à l'obtention d'une subvention,
- D'autoriser le Directeur Général à solliciter une subvention au titre des fonds européens structurels et d'investissement (FEDER, FTJ...) auprès des services concernés,
- Autoriser l'application de 3ème ligne de quittance, contribution financière du locataire pour les travaux d'économie d'énergie sous réserve de son application,
- D'autoriser le Directeur Général à solliciter l'ensemble des garanties d'emprunts et emprunts liés à l'opération,
- L'ensemble des autorisations des autres conditions de la délibération générale ainsi que des délibérations FEDER précédentes restent inchangées,
- De donner son agrément à la réalisation de cette opération,
- D'autoriser le règlement des sommes dues au titre de ce programme, même dans le cas de dépassement d'un poste, qu'il soit en bâtiment, en charges foncières, ou en honoraires et ce sous réserve qu'elles demeurent dans le cadre financier global,
- D'autoriser le Directeur Général à prendre toutes les dispositions utiles à la réalisation du projet,
- D'autoriser le Directeur Général à solliciter auprès de l'Etat, des communautés d'agglomération, des communes et tout organisme habilité, les subventions, emprunts et garanties d'emprunt pour l'opération,
- De solliciter auprès du Conseil départemental la garantie des emprunts à souscrire.

ADOpte

Pour extrait conforme
le Directeur Général
Eric.COJON



Accusé de réception en préfecture
059-378072144-20260709-BCA260709-219A-DE
Date de télétransmission : 10/07/2026
Date de réception préfecture : 10/07/2026